



Le mot du Maire

Chères Weitbruchaises
Chers Weitbruchois,

Les vacances d'été ont démarré, certains d'entre nous profitent de ces congés pour se ressourcer en famille en d'autres lieux et renouer un lien social bien nécessaire à cette époque.

Le réaménagement de la voirie rue Principale s'est achevé début d'année, avec un fleurissement estival ainsi que la plantation de 6 arbres.

Un nouveau lotissement « Im Rott » voit le jour. Il comptera 22 lots qui sont en cours de commercialisation.

Pour la micro-zone artisanale rue de Gries, l'étude d'implantation des parcelles est réalisée. Les sondages des sols, les fouilles archéologiques vont être réalisés sous peu. La viabilisation est prévue pour la fin d'année permettant la commercialisation des lots, au 1^{er} semestre 2024.

Pour le bien vivre ensemble, je compte sur vous pour le respect des stationnements et des limitations de vitesse pour assurer la sécurité de chacun d'entre nous.

Je tiens à remercier les associations et bénévoles pour leur forte mobilisation à l'occasion du nettoyage de printemps.

Un grand merci également à nos 36 donateurs qui se sont engagés à offrir un arbre à la commune qui permettra la réalisation d'un arboretum, chemin du Birkwald, dont les plantations seront effectuées en automne 2023.

En attendant d'avoir le plaisir de vous saluer à l'une ou l'autre manifestation dans les mois à venir, je vous souhaite à toutes et à tous de belles vacances et une belle rentrée 2023, et surtout une année studieuse à nos écoliers.

Bien cordialement,

Le Maire

Damien Henrion

Un été ludique et sportif mise à disposition de structures sportives



Afin de passer un été ludique et permettre à notre jeunesse de continuer la pratique d'activités physiques et sportives, la commune met à disposition les équipements municipaux suivants :

- **terrain de football**, rue de l'Eau
- **terrain de pétanque**, rue Principale, en face de la maison forestière
- **table de ping-pong**, rue Strieth, près du hall de tennis

Il est précisé que l'utilisation de ces sites est sous la responsabilité des utilisateurs.

La Communauté de Communes de la Basse-Zorn propose également des activités cet été. Plus d'information sur leur site <https://www.cc-basse-zorn.fr/>

Bel été sportif à tous !

Dimanche 10 septembre 2023 : Messti

Les forains installeront les manèges rue Principale et le FCW organisera un repas de midi avec une ambiance musicale au Millenium.
Il n'y aura pas de vide-greniers cette année.

Rappel des règles de stationnement

Le stationnement d'un véhicule répond à des règles bien précises : le conducteur doit veiller à ce que son véhicule ne gêne pas les déplacements des autres usagers et ne soit pas un obstacle pour eux. Généralement la signalétique au sol ou sur panneaux permet d'éviter des stationnements dangereux, à condition d'être respectée.

Quelques rappels :

Il est interdit de s'arrêter ou de stationner :

- sur les trottoirs en dehors des cases
- le long de lignes jaunes
- sur les passages piétons
- sur les voies réservées aux cyclistes et bus
- à proximité d'une ligne continue, des intersections de rues ou d'un virage.

Le stationnement d'un véhicule mal garé peut être verbalisé. Parfois source de conflit de voisinage, il est à noter que les places de stationnement sur l'espace public sont à la disposition de tout un chacun sans pour autant en abuser de manière prolongée dans le temps. Il est souhaitable de garer son ou ses véhicules dans sa cour.

Plusieurs types de stationnement existent :

- **stationnement interdit hors case** : le stationnement est uniquement autorisé dans les cases (exemple rue de la Chau, rue Principale, ...).

- **stationnement en zone bleue** : le stationnement, matérialisé au sol et sur panneau, est limité à une durée maxi de 2 heures du lundi au samedi de 8h à 19h. Le début du stationnement devra être signalé à l'aide d'un disque horaire prévu à cet effet et disposé de façon visible dans le véhicule. Le non-respect de la réglementation en vigueur est passible d'amendes (exemple devant la mairie, parking Alsatia).

- **stationnement alterné** : ce type de stationnement change de côté après chaque quinzaine du mois et est signalé à l'entrée de la zone concernée (exemple rue Rott).

- **stationnement dépose minute** : devant la boulangerie et à côté de l'église catholique, des stationnements de 15 minutes sont matérialisés pour pouvoir effectuer ses achats. Ces stationnements sont tolérés dans le temps imparti, du lundi au dimanche y compris les jours fériés, de 0h- 24h avec le disque horaire mis en évidence dans son véhicule.



Réfection de voirie rue Principale

La touche finale aux travaux de voirie rue Principale a été réalisée par le fleurissement de la zone concernée. Des arbres (frênes) ont été plantés avec au pied une grille décorative ou entourée d'une assise comme devant l'église catholique ou l'espace des « Malgré-Nous ».

De nouvelles jardinières ont été installées sur les barrières accueillant des plantes fleuries pour la période estivale. Pour le côté pratique, de nouveaux arceaux à vélo ont été fixés devant le commerce au croisement rue de la Chau et de la rue Principale.



Biodéchets : des résultats encourageants

La collecte des biodéchets est opérationnelle depuis janvier 2023 sur l'ensemble de la CCBZ qui a la compétence Ordures Ménagères (OM).

Pour notre commune, 9 emplacements d'apport volontaire sont à disposition, répartis de façon à ne pas créer des désagréments pour le voisinage.

La collecte a lieu le lundi et le vendredi avec lavage des bacs et des alentours de l'emplacement d'apport volontaire. Il est recommandé d'utiliser les sacs kraft disponibles à la mairie pour souiller au minimum le tambour du dispositif.

De janvier à fin avril 16,7 tonnes de biodéchets ont été collectés dans notre village, 124 tonnes sur l'ensemble de la CCBZ, pour être méthanisés.

Ces éléments très encourageants peuvent encore être améliorés puisque seuls 650 bioseaux ont été retirés sur les 1100 foyers de notre village, venez récupérer votre seau en mairie.

Le système est en rodage actuellement, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie pour toute suggestion d'amélioration.



Halte au feu ! Du bon sens et des bons gestes

Si la défense des forêts contre les incendies, via notamment la surveillance, l'aménagement et l'entretien de l'espace forestier, protège les forêts et limite les risques d'incendie, ce sont la prudence et le comportement citoyen responsable de chacun qui restent la clef de la préservation de notre patrimoine forestier.

Ainsi, en forêt :

- Ne pas allumer de feu ou de barbecue,
- Ne pas jeter de cigarettes,
- Laisser les routes forestières accessibles pour les secours,
- Camper uniquement dans les lieux autorisés,
- Respecter les interdictions d'accès en période à haut risque.

Dans une situation d'incendie, certains gestes peuvent sauver la vie. Le plus important est de garder son calme. Il convient de :

- Prévenir les pompiers en appelant le 18,
- S'éloigner dans le sens contraire du déplacement du feu,
- Respirer à travers un linge humide pour limiter les effets néfastes des fumées toxiques.



Civisme



Des panneaux de signalisation ont été mis en place pour demander aux propriétaires de chiens de ramasser les déjections !

Nous comptons sur votre bon sens et votre civisme.

Cette directive s'applique aux voies et trottoirs ainsi qu'à tous les espaces publics du village (terrains de jeu ...).

Application Citykomi® l'info locale en direct

Téléchargeable sur le mobile depuis l'App Store ou Google Play Store selon le modèle de smartphone. Informe les citoyens d'un événement important : coupure de route, incident majeur, arrêté municipal etc., ou d'un danger imminent pour la population. Abonnement libre et gratuit aux informations de la commune et/ou de la CCBZ. Désabonnement possible à tout moment.

Application ne collectant aucune donnée personnelle. Respecte les dispositions de la loi informatique et libertés.

**Nombre d'abonnés actifs pour
Weitbruch : 769**



Quelles démarches effectuer pour construire un puits dans son jardin ?

Un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à usage domestique (puits et forage) doit obligatoirement être déclaré en mairie au moins 1 mois avant le début des travaux par le biais du formulaire CERFA 13837*02 accompagné d'un plan d'implantation.

Si vous avez l'intention de construire un puits de plus de 10 mètres de profondeur, vous devez également déposer une déclaration préalable auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal) dans les mêmes délais.

Après la construction du puits, un laboratoire agréé doit réaliser une analyse de l'eau destinée à la consommation humaine.

Au plus tard 1 mois après la fin des travaux, vous devez déclarer les travaux réalisés et joindre le résultat des analyses de l'eau. Cette déclaration est envoyée par lettre recommandée avec avis de réception à la mairie.

Pour prévenir les risques de pollution de l'eau, un agent du service d'eau potable peut accéder à votre propriété et procéder au contrôle de votre puits sur la base des informations figurant dans la déclaration d'ouvrage. Seuls les abonnés du service d'eau peuvent être contrôlés.

Le service d'eau potable veille à faire respecter les mesures de salubrité de l'eau de votre puits pour un usage domestique. En l'absence de mise en œuvre de ces mesures, le service peut procéder à la fermeture du branchement d'eau.



Fête de la musique à Weitbruch



L'habitude est prise et depuis une dizaine d'années, c'est «Patch Voices» qui prend en charge l'animation de la première partie de la fête de la musique à Weitbruch. Voilà deux ans que le Millénium, pour des raisons pratiques et météorologiques, a été choisi par la municipalité pour allier le culturel et le substantiel lors de la fête de la musique.

À partir de 18h30, les choristes, dans un bel élan de générosité, sont passés sur scène pour faire découvrir, aux habitants, les talents qui se cachent au sein du chœur profane du village.

Et ce fut un moment remarquable, en qualité, en investissement, en originalité et en choix des titres proposés par des solos, duos, trios et plus. Alors, bravo à ces chanteuses et chanteurs exceptionnels qui font les beaux jours de «Patch Voices» tout au long de l'année.

Les voix étaient belles, les chorégraphies ont soulevé l'enthousiasme et les instrumentistes ont prouvé, avec brio, tout leur talent et la maîtrise de leur instrument. À l'issue des prestations personnelles, le chœur complet est monté sur scène pour « déchaîner » les foules sous la direction de leur chef, Alain Christophe.

Oui, «Patch Voices» a le vent en poupe et son dernier spectacle « Résiste » remplit les salles du département. Le village peut être fier de ce chœur issu de ses rangs. Il reste des dates en automne : Schweighouse le 30 septembre, Vendenheim le 7 octobre, Muttersholtz le 25 novembre et Surbourg le 9 décembre.

La soirée s'est terminée entre bonne chère, musique et bonne humeur, géré de main de maître par la Société d'éducation populaire (SEP) et animée, avec brio, par DJ Matt.

École maternelle

LES EFFECTIFS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE À VENIR

Tout-petits	5	Marie COMMEIRAS
Petite section	16	
Petite section	12	Gaëlle VINOT (Directrice)
Moyenne section	11	
Moyenne section	10	Nadège LANGEVIN
Grande section	12	
Moyenne section	11	Marie THIERCÉ
Grande section	12	
Soit au total 89 enfants		



École élémentaire

LES EFFECTIFS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE À VENIR

Cours Préparatoire	20	Anne-Catherine KANDEL
Cours Préparatoire	11	Angélique ARNOLD
Cours Élémentaire 1	11	
Cours Élémentaire 1	14	Marie FABRE (+ complément)
Cours Élémentaire 2	10	
Cours Élémentaire 2	15	Luce MOLET
Cours Moyen 1	9	
Cours Moyen 1	26	Aurélié SEGAX
Cours Moyen 2	29	Jeanine DIETZ (Directrice) + étudiants alternants
Soit au total 145 enfants		

Horaires des écoles maternelle et élémentaire

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
8h00 à 11h30 et de 13h15 à 15h45

Maison de l'Enfant : il reste des places pour la rentrée !



L'accueil périscolaire « La Ruche » permet d'accueillir régulièrement ou occasionnellement les enfants scolarisés et propose des activités de loisirs éducatifs encadrés par du personnel qualifié et constitue un service important rendu aux familles.
Pour la rentrée 2023-2024, il reste quelques créneaux de disponibles. Parents, n'hésitez pas à contacter la structure au **03 88 72 14 77** pour tout renseignement.

Transport scolaire

Les bus scolaires rejoignent les établissements scolaires de Haguenau (ligne 26) et Bischwiller (ligne 71).

Retrouvez les fiches horaires et toutes informations utiles sur www.fluo.eu/67

Pour toute information concernant vos déplacements dans le département du Bas-Rhin, la centrale d'appel est disponible au 09 72 67 67 67 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 7h30 à 19h et le samedi de 8h à 14h.

Région Grand Est - Service Transports-Maison de la Région de Strasbourg - 6 Rue Oberlin - 67000 STRASBOURG



Calendrier des vacances scolaires 2023-2024

Les dates officielles du Calendrier Scolaire 2023-2024 ont été publiées au Journal Officiel par le Ministère de l'Éducation Nationale

Rentrée des classes : 4 septembre 2023

Vacances de la Toussaint : 21 octobre au 6 novembre 2023

Vacances de Noël : 23 décembre au 8 janvier 2024

Vacances d'hiver : 24 février au 11 mars 2024

Vacances de printemps/Pâques : 20 avril au 6 mai 2024

Pont de l'Ascension : 8 mai 2024

Vacances d'été : 6 juillet 2024



Un concours qui laisse des traces !

Le Printemps de l'écriture est un concours annuel qui encourage les élèves de la maternelle à la terminale à expérimenter l'écriture sous toutes ses formes, associée aux arts, à la culture et à la littérature. Le thème 2023 était « trace(s) ».

Ce sujet très riche a permis aux élèves de CE2-CM1 de Mme Luce MOLET de remporter le troisième prix académique en écriture créative. Poèmes, publicités sur les contes, devinettes et autres « Je me souviens... » à la manière de Georges Perec ont séduit le jury. Le recueil était illustré par les multiples expériences réalisées en arts plastiques : empreintes, lithographies, tampons...

Les élèves, très investis, garderont en eux l'idée que les traces sont partout et que si parfois elles s'effacent visuellement, elles restent en mémoire parfois longtemps.

Canicule et fortes chaleurs : lancement de la veille saisonnière et rappel des gestes à adopter par tous



Les épisodes de fortes chaleurs et de canicule peuvent être dangereux pour la santé surtout chez les personnes les plus à risque. À compter du 1^{er} juin, le plan national canicule est activé sur le territoire. Comme chaque année, Santé publique France met en place sa veille saisonnière et rappelle les messages de prévention et les gestes à adopter en cas de fortes chaleurs.

S'informer en temps réel et connaître les recommandations sanitaires à suivre en cas de fortes chaleurs via un numéro vert

Pour une information en temps réel de la situation météorologique, vous pouvez consulter la carte de vigilance de Météo-France qui est mise à jour à minima deux fois par jour à 6h et 16h : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>.

Une plateforme téléphonique d'information «Canicule», accessible au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe en France), est activée l'été à partir du premier épisode de canicule, par la Direction générale de la santé (appel gratuit depuis un poste fixe en France, de 9h à 19h) pour répondre aux questions et informer sur les recommandations sanitaires à suivre en période de fortes chaleurs.

Risques liés à la chaleur : reconnaître les signes d'alerte (crampes, fatigue inhabituelle, nausées, vomissements, maux de tête...) et agir en conséquence

Si vous avez des bouffées de sueur en buvant un verre d'eau, si vous n'avez pas uriné depuis plus de 5 heures ou si vos urines sont foncées : buvez immédiatement même si vous n'avez pas soif.

Si vous ressentez du bien-être en mettant vos avant-bras sous un filet d'eau : augmentez le mouillage et la ventilation de votre peau. L'organisme commence à souffrir si vous avez des crampes, des maux de tête, des nausées, une fatigue inhabituelle... Mettez-vous dans un lieu frais, buvez, arrêtez toute activité physique, aspergez-vous d'eau et ventilez-vous si les signes surviennent après une exposition directe au soleil. Dans tous les cas, appelez un médecin si les symptômes s'aggravent ou persistent plus d'une heure.



Conseils et gestes simples à adopter par tous pour se protéger des fortes chaleurs

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (11-21 heures en cas de canicule)
- Préférez les activités sans efforts aux heures les plus chaudes
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit)
- Si votre logement ne peut pas rester frais, passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (point lecture, supermarché, salle rafraîchie...)
- Ne buvez pas d'alcool
- Mangez en quantité suffisante des plats légers et riches en eaux (fruits et légumes)
- Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, surtout les plus fragiles

